



**Coupe de Moselle des Petites Catégories
Samedi 10 Février 2024**

Organisés à Thionville, centre Multisport de La Milliaire
71, rue Paul Albert 57100 Thionville
Par la Société d'Escrime de Thionville
Sous le parrainage du
Comité Départemental d'Escrime de la Moselle

Les épreuves de la Coupe de Moselle M9, M11 et M13 sont ouvertes à tous les jeunes du CIDL, du CREGE et des pays frontaliers (Luxembourg, Belgique et Allemagne) (décision AG CDE57 12/12/2023)

Le vainqueur de chaque catégorie est récompensé par une coupe. Les quatre premiers de chaque catégorie recevront une médaille.

Catégories	Appel	Scratch	Début de la compétition
M13 Epée, Fleuret, Sabre H/D	9h30	9h45	10h
M11 Epée, Fleuret, Sabre H/D	12h	12h15	12h30
M9 Epée, Fleuret, Sabre H/D	14h	14h15	14h30

Formule :

Un tour de poule sans éliminés avec décalage par club puis tableau d'élimination directe sans repêchage. La 3ème place n'est pas tirée.

Règlement :

Application du règlement fédéral 2023/2023 pour les catégories concernées. Se référer plus particulièrement au chapitre relatif au « Guide des bonnes pratiques pour les catégories M5 à M13 ».

Rappels particuliers :

Accès aux pistes limité aux tireurs, entraîneurs, arbitres et organisateurs. Port de chaussures de sport propres obligatoires.

Tenue blanche complète 350N FFE norme CE avec sous-cuirasse de protection 350N pour les M9 et M11, 800N pour les M13. Bas d'escrime ou chaussettes hautes. Application de la réglementation FFE pour les tireurs étrangers (catégories, équipements, etc.)

Rappel : Les écussons ou blasons divers ne doivent pas être apposés du côté bras armé.

Contrôles par les arbitres des tenues avant chaque poule et pour chaque match du tableau d'élimination directe. Les armes sont contrôlées par les arbitres avant chaque match.

Il est rappelé que « les tireurs s'arment, s'équipent et s'habillent sous leur propre responsabilité », en l'occurrence sous celle de leur parent ou accompagnateur.

Règle de courtoisie :

En application des directives de la FFE, des recommandations de la CNA et de la commission des éducateurs ainsi que du règlement des épreuves d'escrime (articles T.109, T.111) :

« Les spectateurs, accompagnateurs ou enseignants ne doivent en aucun cas :

- troubler l'ordre,
- intervenir directement auprès de l'arbitre ou lui manquer de respect,
- prodiguer de conseils techniques (règle de non intervention) pendant les matchs de poules ou d'élimination directe (sauf par l'accompagnateur durant les périodes réglementaires de repos dévolues à cet effet) ».

Par ailleurs « l'arbitre pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants **pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée**. Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées » (en application de l'article T.131-2).

Le non-respect de ces règles entraînera l'application des sanctions prévues au règlement arbitral en vigueur (article T.81 et suivants, article T.170 relatif au tableau récapitulatif des sanctions).

Arbitrage :

Quotas :

À partir de 4 tireurs engagés = 1 arbitre

À partir de 9 tireurs engagés = 2 arbitres

L'arbitrage de chaque poule ou match d'élimination directe sera assuré par un binôme constitué d'un arbitre en formation soit au niveau « club » (en préparation pour présentation JNA de juin 2024) soit au niveau interdépartemental ou régional (cycle formation JNA 2023-2024) et, d'un arbitre diplômé et donc expérimenté (interdépartemental, régional, national) (décision AG CD57 du 12/12/2023). Le référent par arme désigné par la commission d'arbitrage assure le suivi global des arbitres en formation CDIL et CREGE pour l'arme concernée (cycle formation JNA 2023-2024).

L'organisation se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits. La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi précédant l'épreuve.

Directoire Technique :

Il est composé des maîtres d'armes présents, des membres du comité directeur du club organisateur et du représentant du Comité d'Escrime de la Moselle.

Toute réclamation portant sur l'organisation ou l'arbitrage devra être déposée directement auprès du Directoire Technique.

Droit d'engagement à l'individuel :

10€ : engagement à régler au club organisateur.

Inscriptions :

Les inscriptions des tireurs et arbitres doivent être enregistrées en ligne sur l'extranet de la FFE avant le Lundi 5 Février 2024 à 23h59. Les inscriptions des tireurs étrangers devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : escrime.thionville@dbmail.com, en mentionnant : Nom, prénom, Date de naissance, club, nation, N° licence. Aucune inscription ne sera prise sur place au jour de la compétition.

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

Contact :

DROBISZ Mathieu
escrime.thionville@dbmail.com
Tel : 06.45.48.44.62

Mesures sanitaires :

La compétition se fera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au jour de cette compétition.

Restauration :

Restauration et buvette sur place.

Interdiction de consommer aux abords des pistes d'escrime.

La salle est propre à votre arrivée, elle doit l'être à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises à disposition à cet effet.

Merci pour votre compréhension.